ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radio

Question écrite n° 44039

Texte de la question

Mme Françoise Imbert attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur les inquiétudes exprimées par les radios associatives locales concernant les financements du Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER). En effet, instauré dans les années 80 pour garantir l'existence des radios non commerciales aux côtés des acteurs économiques de la radiodiffusion, le montant du FSER est constant depuis 2010, alors même que le nombre de radios bénéficiaires ne cesse de croître. Ainsi, chaque radio voit ses subventions diminuer alors même que les charges de fonctionnement sont en constante progression. Par ailleurs, il semblerait que le Gouvernement envisage un gel budgétaire à hauteur de 6 % des crédits du FSER 2013. L'application de cette disposition risque de mettre en péril l'activité de ces radios et la pérennité des 2 800 emplois qui leurs sont associés. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il entend prendre afin de permettre aux radios associatives de poursuivre leur mission de communication sociale et de proximité.

Texte de la réponse

Le Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER) est essentiel au dynamisme des radios associatives qui animent le débat citoyen et tissent le lien social sur l'ensemble des territoires. C'est pourquoi la réserve de précaution qui portait sur le budget 2013 a été intégralement levée à la fin de l'année. Quant au niveau du Fonds en 2014, il sera de 28,8 M€ - soit un recul de 0,7 % - ce qui témoigne, dans le contexte particulièrement tendu des finances publiques, d'une volonté du Gouvernement de ne pas dégrader ce soutien crucial aux radios associatives.

Données clés

Auteur : Mme Françoise Imbert
Circonscription : Haute-Garonne (5e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 44039
Rubrique : Audiovisuel et communication
Ministère interrogé : Budget
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 3 décembre 2013, page 12489
Réponse publiée au JO le : 18 février 2014, page 1558